

République Française  
Canton de Bonnières-sur-Seine  
**MAIRIE DE BOISSY-MAUVOISIN**

TEL/FAX : 01 34 78 33 48  
e-mail : boissy-mauvoisin@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 14 JANVIER 2015**

Date convocation : 5 janvier 2015

Affichage : 5 janvier 2015

Affichage compte-rendu : 21 janvier 2015

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

L'an deux mille quinze, le quatorze janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain GAGNE, Maire.

Etaient présents : Mme Catherine BURLLOT, M. Franck GAREAU, M. Jean-Michel HARENT, Mme Martine HARZO, Mme Mélanie HERRANZ, M. Thierry JEAN, M. Michel MÉREAUX, M. Eric NOBLESSE, M. Eric PENON, Mme Nathalie PÉROUELLE, Mme Christine RIO, Mme Christine SALLOT, Mme Stéphanie SAVARY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent : M. Stéphane LEBLANC excusé, ayant donné pouvoir à Mme Mélanie HERRANZ.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PÉROUELLE

**Compte rendu de la dernière réunion.**

Le compte rendu de la dernière réunion n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

**2015-01 Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015.**

La collectivité votera le budget primitif 2015 début avril 2015. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissements ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2015 des crédits suivants :

Chapitres	Total des crédits d'investissements ouverts au BP 2014	Ouverture anticipée des crédits d'investissements en 2015
21	35 250.00 €	8 812.50 €
23	221 000.00 €	55 250.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>256 250.00 €</b>	<b>64 062.50 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Autorise l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2015 des crédits ci-dessus.

**2015-02 Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux.**

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, soit 114.83€
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Line THALY,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30.49€.

### **2015-03 Tarifs loto du 11 avril 2015.**

Madame Nathalie PÉROUELLE et Monsieur Eric PENON proposent l'organisation d'un loto le samedi 11 avril 2015 et demandent au Conseil Municipal de fixer les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit :

- 1 carton :	5 €	- Gâteau :	0.50 €
- 3 cartons :	10 €	- Café :	0.50 €
- 5 cartons :	15 €	- Autres boissons :	1 €
- 7 cartons :	20 €	- Sandwich :	2 €

### **INTERCOMMUNALITÉ**

**C.C.P.L.** : Lors de la réunion du 8 janvier 2015, a été décidé :

- Le Fonds Départemental de péréquation intercommunale (FPIC) sera pris en charge en 2015 par la Communauté de Communes,
- L'achat d'un camion grue d'occasion pour 80 000€
- Le paiement à 100% de l'indemnité de conseil du percepteur pour 2014,
- Le choix du cabinet JSI pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la MARPA au taux d'honoraires de 5.5%
- Une convention avec le SIVOS Bréval Neauphlette pour l'accueil provisoire du centre de loisirs à Bréval.
- L'acquisition de city park dans les communes de la CCPL pour un coût de 30 000 à 50 000 euros chacun hors subventions. Méneville étant dépourvue de terrain pour un tel aménagement, le conseil municipal approuve qu'une convention soit mise en place pour un aménagement commun derrière l'école.
- Le SIVOM de Lommoye, initialement appelé à être dissout, reste en sommeil au cas où certains travaux d'assainissement devraient être réalisés. Cela n'empêchera pas les communes adhérentes de percevoir le reversement prévu au prorata du linéaire de voirie.
- En attendant qu'une déchetterie puisse être envisagée sur le territoire de la communauté, une convention a été signée avec la communauté d'agglomération des pays de Dreux, donnant l'accès à la déchetterie d'Ivry la Bataille. La redevance étant de 16 euros au passage, et non pas au tonnage, une réflexion est menée pour limiter les passages insignifiants en stockant sur la commune. Un ramassage en porte à porte sera planifié annuellement.

**S.I.T.E. Dammartin** : réunion du 26 novembre 2014.

Le contrat avec les entreprises et Com bus ont été remis en cause. Une consultation a été lancée le 12 janvier 2015.

**S.E.Y.** : réunion du 11 décembre 2014

Propose un groupement d'achat d'électricité pour les contrats supérieurs à 36KVA. La commune n'est pas concernée.

**S.I.V.O.S.** : le photocopieur de l'école sera remplacé courant janvier par un photocopieur plus performant et couleur. Pour mener à bien l'opération commerciale, le remplacement profitera à la mairie car il s'agit d'une opération globale pour un montant mensuel (location + entretien) de 170.00 euros HT.

L'ancien photocopieur de la mairie sera mis à disposition des associations communales.  
Une réunion avec les parents d'élèves a eu lieu pour s'interroger sur le risque de fermeture de classe dès la prochaine rentrée et les solutions pour l'éviter. Il manque à ce jour 5 élèves en élémentaire.  
Les 3 enfants de Perdreaux acceptés cette année ne suffiront pas à sauver la classe.

### QUESTIONS DIVERSES

- Projet d'aménagement à la Belle Côte : Le Maire informe le Conseil de la possibilité pour la Commune d'acquérir un terrain en zone INA en vue d'aménager 5 terrains à bâtir et une aire de jeux. Le Conseil donnant un avis favorable à ce projet propose de réunir la commission travaux et urbanisme pour étudier ce projet après l'avoir exposé à l'AUDAS qui est chargé de l'élaboration de notre PLU.  
La commission se réunira en mairie le **mardi 3 février 2015 à 13h30**.
- Un tableau de permanence est établi pour les prochaines élections départementales **22 et 29 mars 2015**.  
Le Maire souhaite organiser une réunion à la salle des fêtes le **vendredi 6 mars** pour expliquer aux administrés l'utilité de ces élections et les inciter à aller voter.
- C.C.A.S. Le repas du CCAS aura lieu le **samedi 31 janvier 2015 à midi**. Une réunion de préparation aura lieu en mairie le **lundi 26 janvier 2015 à 18h30**. Tous les membres du CCAS sont invités à y assister.
- Mme RIO correspondant défense pour la commune rend compte de sa participation à une réunion de la délégation départementale.
- Demande est faite du retour sur le débat sécurité routière à Boissy. Les résultats seront communiqués lors de la prochaine réunion travaux et urbanisme. Une date sera fixée pour organiser une réunion similaire pour les habitants de la Belle Côte, dès que les informations du radar pédagogique auront été communiquées.
- Quand la commune pourra t elle bénéficier du dégroupage total ? Le Maire va se rapprocher d'Orange.
- Le site internet est ouvert en interne et en cours de construction. Une réunion de la commission communication sera fixée prochainement pour finir de l'étoffer avant ouverture au public.
- Tout à l'égout bouché après la salle des fêtes. EAV est intervenu. Mais à cet endroit le problème est récurrent. Il pourra être envisagé une visite générale du réseau pour y remédier.
- La réception définitive des travaux rue de la grande mare n'est pas prononcée. Il reste des finitions non exécutées.
- La porte du sous-sol de stockage sous l'école est systématiquement enfoncée. La réparation va être effectuée dans les prochains jours.

### PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 9 avril 2015 à 20H30 (Vote du budget)

Fait à Boissy-Mauvoisin, le 14 janvier 2015

